

prend le bien de son pays, c'est travailler pour assurer la conservation des bonnes mœurs, en même temps qu'apporter son contingent à l'avenir de notre catholique patrie.

Il y a encore d'autres sociétés d'un autre genre, comme l'Union St-Joseph, l'Union St-Pierre, l'Union des Commis-Marchands, et plusieurs autres, ayant un but différent des associations mentionnées plus haut, mais ayant des prêtres pour chapelains et autorisées par l'autorité religieuse. Elles ont droit à toutes nos sympathies.

Avant de terminer, Nos Très Chers Frères, nous devons vous signaler les dangers des associations ouvrières qui conduisent à des grèves. Il est bien rare que la morale et la justice puissent se rencontrer dans de telles unions, et conséquemment elles doivent être répudiées par les bons catholiques.

Vous n'ignorez pas non plus qu'aux Etats-Unis nos compatriotes sont très exposés à se laisser prendre dans les filets des sociétés que l'Eglise ne peut pas approuver. Il est donc de votre devoir de veiller à ce que les jeunes gens ou les familles, qui vont dans ces pays, soient mis en relation avec les prêtres, qui sont chargés de les guider dans le chemin du salut, afin qu'ils soient mis à l'abri du danger. De plus, les curés doivent avertir leurs paroissiens, lorsqu'ils émigrent chez nos voisins, de bien se tenir en garde contre ce péril.

Enfin, Nos Très Chers Frères, prions instamment et avec confiance le Maître des cœurs et des âmes de ramener à lui nos pauvres compatriotes égarés, qui ont eu le malheur de se laisser entraîner dans les rangs des sociétés secrètes, afin que tous nous